

# **LISTE DES POSTES À PROFIL**

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Conseiller pédagogique départemental spécialisé en EPS .....                                                                                                                                                 | 4  |
| Conseiller pédagogique départemental EAC spécialisé en « éducation musicale ».....                                                                                                                           | 6  |
| Conseiller pédagogique départemental EAC spécialisé en arts visuels.....                                                                                                                                     | 8  |
| Conseiller pédagogique départemental spécialisé en langues vivantes .....                                                                                                                                    | 10 |
| Conseiller pédagogique départemental spécialisé « École maternelle » .....                                                                                                                                   | 12 |
| Conseiller pédagogique départemental en charge de la formation .....                                                                                                                                         | 14 |
| Conseiller pédagogique départemental Référent départemental des directeurs d'école                                                                                                                           | 16 |
| Conseiller pédagogique départemental école inclusive .....                                                                                                                                                   | 18 |
| Conseiller pédagogique généraliste auprès d'un IEN en charge d'une circonscription du<br>premier degré .....                                                                                                 | 20 |
| Conseiller pédagogique à valence EPS auprès d'un IEN en charge d'une circonscription<br>du premier degré .....                                                                                               | 22 |
| Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN).....                                                                                                                                                 | 24 |
| Enseignant coordonnateur mis à disposition de la MDPH .....                                                                                                                                                  | 26 |
| Enseignant ressources « Troubles du neurodéveloppement » (TSA/TND).....                                                                                                                                      | 28 |
| Enseignant coordonnateur AESH - Auprès de l'IEN en charge du service de l'école<br>inclusive (SEI) .....                                                                                                     | 30 |
| Enseignant en milieu pénitentiaire au Centre pénitentiaire Châteauroux - Maison<br>centrale de Saint-Maur .....                                                                                              | 32 |
| Responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire au Centre pénitentiaire de<br>Châteauroux - Maison centrale de Saint Maur .....                                                                     | 34 |
| Enseignant coordonnateur du pôle d'appui à la scolarité (PAS) .....                                                                                                                                          | 36 |
| Coordonnateur REP+ .....                                                                                                                                                                                     | 38 |
| Directeur d'école REP+.....                                                                                                                                                                                  | 39 |
| Coordonnateur Cité éducative Châteauroux.....                                                                                                                                                                | 40 |
| Enseignant coordonnateur du service de l'école inclusive : mission gestion du MPA<br>(matériel pédagogique adapté) et de l'APADHE (accompagnement pédagogique à<br>domicile, à l'hôpital ou à l'école) ..... | 41 |
| Enseignant coordonnateur du dispositif « enfants issus de familles itinérantes et de<br>voyageurs » (EFIV) .....                                                                                             | 43 |
| Enseignant coordonnateur du pôle départemental des enseignements adaptés<br>(CDOEASD).....                                                                                                                   | 45 |

|                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Enseignant coordonnateur du dispositif d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ..... | 47 |
| Enseignant en classe relais .....                                                                        | 49 |

## Fiche de poste n°1

# Conseiller pédagogique départemental spécialisé en EPS

Le conseiller pédagogique spécialisé en EPS est le conseiller technique de l'IA DASEN sur les questions relatives à l'EPS.

Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Adjointe au DASEN dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental
- Durée : Affectation à titre définitif à la condition d'une certification CAFIPEMF EPS
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand – 49 boulevard George Sand 36000 Châteauroux.

Il est en relation avec l'IA DASEN dont il est le conseiller technique direct, l'Adjointe au DASEN chargée de mission EPS, les IEN CCPD, l'ensemble des conseillers pédagogiques notamment ceux chargés de l'EPS, les personnels de direction et enseignants des écoles de la circonscription, les services jeunesse et sport de la DSDEN, l'ensemble des partenaires institutionnels tels que l'USEP et l'ensemble des partenaires associatifs.

Son secteur s'étend sur le département de l'Indre et pourra s'étendre, dans le cadre de sa lettre de mission, à des actions de formation académique ou nationale.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le conseiller pédagogique départemental chargé de l'EPS contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique départementale pour le premier degré.

Il est associé au pilotage du plan départemental de formation, impulse et pilote les actions de formation des intervenants dans le champ de l'EPS, veille à l'aspect réglementaire lié à l'EPS et aux sorties scolaires.

Il est chargé du suivi d'indicateurs dans le cadre du pilotage de la mission EPS.

Il a vocation à animer l'équipe départementale EPS sous l'égide de l'inspecteur chargé de mission, constituée notamment des conseillers pédagogiques de circonscription chargés de l'EPS, et à concevoir et participer à la formation des directeurs d'école et des professeurs des écoles ainsi qu'à celle des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école. A ce titre, il est amené à collaborer avec le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Il coopère avec les associations partenaires de l'école notamment dans le cadre des conventions de partenariats (USEP).

Ces fonctions nécessitent, en même temps la parfaite connaissance de l'enseignement de l'EPS et de sa didactique, la connaissance de l'environnement éducatif de l'école, du dynamisme et de la disponibilité ainsi que le sens des contacts et des responsabilités.

## Compétences

- Être capable de promouvoir et d'évaluer des actions de formation ;
- Avoir des connaissances actualisées du fonctionnement de l'école, de sa réglementation ;
- Avoir des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles, au sein de collectifs variés ;

- Collaborer en équipe et établir des partenariats ;
- Maîtriser des outils numériques.

## **Titres requis**

Être titulaire du CAFIPEMF spécialité EPS

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°2

# Conseiller pédagogique départemental EAC spécialisé en « éducation musicale »

Le conseiller pédagogique départemental EAC, spécialisé en éducation musicale, accompagne les enseignants et les écoles dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'éducation musicale, encourage la créativité et promeut la culture musicale auprès des élèves.

Le conseiller pédagogique intervient sous l'autorité du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Indre (DASEN), en liaison étroite avec les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) de circonscription, et exerce ses activités sur l'ensemble du département de l'Indre.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental
- Durée : Affectation à titre définitif à la condition d'une certification CAFIPEMF option « Éducation musicale »
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand – 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le conseiller pédagogique départemental EAC, spécialisé en éducation musicale, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique départementale pour le premier degré en éducation musicale. Il impulse et pilote les actions de formation des enseignants et intervenants, analyse les besoins des écoles, conçoit et met en œuvre des projets pédagogiques innovants en lien avec des partenaires culturels et éducatifs, organise des sessions de formation et sensibilise à la pratique musicale.

Il évalue l'impact des actions sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves, propose des recommandations pour l'amélioration continue des programmes, et assure le suivi d'indicateurs dans le cadre du pilotage de la mission éducation musicale. Il coopère avec les associations partenaires de l'école, notamment dans le cadre des conventions de partenariats. Ces fonctions nécessitent une parfaite connaissance de l'enseignement de l'éducation musicale et de sa didactique, ainsi que du fonctionnement de l'école, avec dynamisme, disponibilité, sens des contacts et des responsabilités.

## Compétences

- Promouvoir et évaluer des actions de formation en éducation musicale ;
- Maîtriser les méthodes pédagogiques adaptées à l'enseignement de la musique ;
- Communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit ;
- Concevoir et piloter des projets éducatifs innovants ;
- Innover et adapter les pratiques aux besoins des élèves (créativité) ;
- Collaborer en équipe et établir des partenariats ;
- Rendre compte des actions et résultats ;
- Maîtriser les outils numériques.

## Titres requis

CAFIPEMF option « Éducation musicale »

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr).

Ils seront entendus par une commission.

### Fiche de poste n°3

## Conseiller pédagogique départemental EAC spécialisé en arts visuels

Le conseiller pédagogique départemental EAC, spécialisé en arts visuels, accompagne les enseignants et les écoles dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement des arts plastiques, stimule la créativité et promeut la culture artistique auprès des élèves.

Le conseiller pédagogique intervient sous l'autorité du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Indre (DASEN), en liaison étroite avec les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) de circonscription, et exerce ses activités sur l'ensemble du département de l'Indre. Sa mission s'organise autour de deux axes principaux : la formation et la coordination des actions.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental
- Durée : Affectation à titre définitif à la condition d'une certification CAFIPEMF spécialité « Arts visuels »
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand – 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

En relation avec le DASEN, l'Adjointe au DASEN, les IEN CCPD, les conseillers pédagogiques, les personnels de direction et enseignants des écoles, les services jeunesse et sport de la DSDEN, ainsi que les partenaires culturels et associatifs. Son secteur couvre le département de l'Indre et peut s'étendre à des actions académiques.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

### Missions

Le conseiller pédagogique EAC, spécialisé en arts visuels, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique départementale pour le premier degré en éducation artistique. Il conseille et forme les enseignants sur les méthodes d'enseignement des arts plastiques, identifie les besoins des écoles en matière d'éducation artistique, conçoit et met en œuvre des projets pédagogiques innovants en lien avec les arts plastiques, et collabore avec des partenaires culturels pour enrichir l'offre artistique.

Il organise et anime des actions de formation pour les enseignants, sensibilise à l'importance de la pratique artistique, évalue l'impact des actions sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves, et propose des recommandations pour l'amélioration continue des programmes d'éducation artistique. Il assure le suivi d'indicateurs dans le cadre du pilotage de la mission arts plastiques et coopère avec les associations partenaires de l'école, notamment dans le cadre des conventions de partenariats.

Ces fonctions nécessitent une parfaite connaissance de l'enseignement des arts plastiques et de sa didactique, ainsi que du fonctionnement de l'école, avec dynamisme, disponibilité, sens des contacts et des responsabilités.

### Compétences

- Maîtriser les méthodes pédagogiques adaptées à l'enseignement des arts plastiques ;
- Communiquer efficacement à l'oral et à l'écrit ;
- Concevoir et piloter des projets éducatifs ;
- Innover et adapter les pratiques aux besoins des élèves avec créativité ;
- Collaborer en équipe et établir des partenariats ;



- Rendre compte des actions et résultats.

## **Titres requis**

CAFIPEMF spécialité « Arts visuels »

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°4

# Conseiller pédagogique départemental spécialisé en langues vivantes

Le conseiller pédagogique départemental en charge de la formation auprès de l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré exerce ses activités sous sa responsabilité dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF spécialité « langues vivantes »
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

Il est en relation avec l'Adjointe au DASEN, les IEN CCPD, les services de la DSDEN (cabinet DASEN, PE1D36), l'ensemble des conseillers pédagogiques à mission départemental ou en circonscription et les partenaires de l'école. Son secteur s'étend sur le département de l'Indre et pourra s'étendre, dans le cadre de sa lettre de mission, à des actions de formation académique.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le conseiller pédagogique départemental spécialisé en langues vivantes contribue à la mise en œuvre et au pilotage de la politique départementale en matière d'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.

À ce titre, il :

- Accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales relatives à l'enseignement des langues vivantes ;
- Participe à la conception, à la mise en œuvre et à l'animation d'actions de formation initiale et continue des enseignants dans le domaine des langues vivantes ;
- Assure un rôle d'expertise pédagogique auprès des IEN et des équipes d'école sur les questions relatives à l'enseignement et à l'apprentissage des langues ;
- Contribue à la diffusion de ressources pédagogiques et de pratiques innovantes favorisant l'apprentissage des langues et l'ouverture culturelle ;
- Participe au suivi et à l'évaluation des dispositifs départementaux liés aux langues vivantes (projets linguistiques, partenariats internationaux, dispositifs d'ouverture européenne et internationale, etc.) ;
- Accompagne les expérimentations pédagogiques et les projets départementaux dans le domaine des langues vivantes ;
- Participe à l'animation de réseaux de formateurs et de référents langues vivantes dans les circonscriptions ;
- Contribue au pilotage et au suivi des actions inscrites dans le plan départemental de formation en lien avec les services de la DSDEN et les circonscriptions ;
- Assure une veille pédagogique et institutionnelle dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes.

## Compétences

- Posséder une expertise pédagogique et didactique dans l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ;
- Être capable de concevoir, conduire et évaluer des actions de formation ;
- Maîtriser les enjeux et le fonctionnement du système éducatif, en particulier dans le premier degré ;
- Faire preuve de capacités d'analyse, d'écoute et d'accompagnement des équipes pédagogiques ;
- Démontrer des qualités relationnelles et de communication au sein de collectifs variés ;
- Savoir travailler en équipe et en réseau ;
- Maîtriser les outils numériques et les ressources pédagogiques numériques.

## Titres requis

Être titulaire du CAFIPEMF spécialité « Langues vivantes »

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°5

# Conseiller pédagogique départemental spécialisé « École maternelle »

Le conseiller pédagogique départemental en charge de la formation auprès de l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré exerce ses activités sous sa responsabilité dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF spécialité « Ecole maternelle »
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

Il est en relation avec l'Adjointe au DASEN, les IEN CCPD, les services de la DSDEN (cabinet DASEN, PE1D36), l'ensemble des conseillers pédagogiques à mission départementale ou en circonscription et les partenaires de l'école. Son secteur s'étend sur le département de l'Indre et pourra s'étendre, dans le cadre de sa lettre de mission, à des actions de formation académique.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le conseiller pédagogique départemental spécialisé « École maternelle » contribue à la mise en œuvre et au pilotage de la politique départementale relative à l'enseignement à l'école maternelle.

À ce titre, il :

- Accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales relatives à l'école maternelle ;
- Participe à la conception, à l'organisation et à l'animation d'actions de formation initiale et continue dans le domaine de la pédagogie de la maternelle ;
- Apporte une expertise pédagogique aux IEN et aux équipes d'école sur les enjeux spécifiques de l'école maternelle, en lien avec le plan maternel et a fortiori :
  - développement du langage,
  - premiers apprentissages mathématiques,
  - construction du parcours de l'élève,
  - jeu, manipulation et exploration,
  - développement global de l'enfant ;
- Accompagne les équipes dans la mise en œuvre de pratiques pédagogiques favorisant la réussite de tous les élèves dès la maternelle ;
- Contribue à la diffusion de ressources pédagogiques et à la valorisation de pratiques innovantes ;
- Participe au suivi et à l'évaluation des dispositifs départementaux liés à l'école maternelle (continuité école-crèche, liaison GS-CP, scolarisation des enfants de moins de trois ans, etc.) ;

- Accompagne les expérimentations pédagogiques et les projets départementaux concernant la maternelle ;
- Participe à l'animation de réseaux de formateurs et de référents maternelle dans les circonscriptions ;
- Contribue au pilotage et au suivi des actions inscrites dans le plan départemental de formation ;
- Assure une veille pédagogique et institutionnelle dans le domaine de l'école maternelle.

## **Compétences**

- Posséder une expertise pédagogique dans l'enseignement en école maternelle ;
- Maîtriser les programmes et les enjeux éducatifs liés au développement du jeune enfant ;
- Être capable de concevoir, conduire et évaluer des actions de formation ;
- Faire preuve de capacités d'analyse, d'écoute et d'accompagnement des équipes pédagogiques ;
- Démontrer des qualités relationnelles et de communication au sein de collectifs variés ;
- Savoir travailler en équipe et en réseau ;
- Maîtriser les outils numériques.

## **Titres requis**

Être titulaire du CAFIPEMF spécialité « Ecole maternelle »

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°6

# Conseiller pédagogique départemental en charge de la formation

Le conseiller pédagogique départemental en charge de la formation auprès de l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré exerce ses activités sous sa responsabilité dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Conseiller pédagogique départemental
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

Il est en relation avec l'Adjointe au DASEN, les IEN CCPD, les services de la DSDEN (cabinet DASEN, PE1D36), l'ensemble des conseillers pédagogiques à mission départemental ou en circonscription et les partenaires de l'école. Son secteur s'étend sur le département de l'Indre et pourra s'étendre, dans le cadre de sa lettre de mission, à des actions de formation académique.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le conseiller pédagogique départemental en charge de la formation contribue au pilotage, à la conception et à la mise en œuvre de la politique départementale de formation des enseignants du premier degré.

À ce titre, il :

- Participe à l'élaboration et au suivi du plan départemental de formation ;
- Coordonne l'organisation des actions de formation initiale et continue des enseignants ;
- Assure le suivi et l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires et des enseignants contractuels en lien avec les circonscriptions et l'INSPE ;
- Contribue à l'organisation et au suivi des dispositifs de formation liés aux priorités nationales et académiques ;
- Participe à la conception de parcours de formation et de ressources pédagogiques destinés aux enseignants ;
- Assure la coordination entre les différents acteurs de la formation : IEN, conseillers pédagogiques, formateurs, services administratifs et INSPE ;
- Contribue au suivi administratif et pédagogique des actions de formation (tableaux de bord, indicateurs, évaluation, bilans) ;
- Accompagne les expérimentations pédagogiques et les dispositifs innovants inscrits dans le cadre de la formation ;
- Participe à l'animation de réseaux de formateurs et de conseillers pédagogiques ;
- Assure des formations de formateurs ;
- Assure une veille pédagogique et institutionnelle relative aux enjeux de formation des enseignants.

## Compétences

- Maîtriser les enjeux et l'organisation de la formation des enseignants du premier degré ;
- Être capable de concevoir, organiser et évaluer des actions de formation ;
- Posséder des capacités d'analyse et de pilotage de dispositifs pédagogiques ;
- Faire preuve de capacités d'écoute, d'accompagnement et de conseil auprès des équipes pédagogiques ;
- Démontrer des qualités relationnelles et de communication au sein de collectifs variés ;
- Savoir travailler en équipe et en réseau ;
- Maîtriser les outils numériques et les outils de suivi de formation.

## Titres requis

Être titulaire du CAFIPEMF

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°7

# Conseiller pédagogique départemental Référent départemental des directeurs d'école

Le conseiller pédagogique, référent départemental des directeurs d'école, exerce ses missions sous la responsabilité de l'Adjointe au DASEN et participe à l'accompagnement des directeurs à l'échelle départementale.

- Statut : Conseiller pédagogique à mission départementale
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand, 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

Il est en relation avec l'Adjointe au DASEN, les IEN CCPD, les services de la DSDEN, l'ensemble des conseillers pédagogiques et les partenaires de l'école. Une coopération étroite avec le conseiller pédagogique départemental chargé de la formation est nécessaire.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le référent départemental des directeurs d'école anime les travaux du groupe départemental des directeurs d'école, coordonne et anime leur formation initiale et participe à leur formation continue dans un cadre non hiérarchique auprès des directeurs d'école.

Personne ressource auprès des directeurs d'école, il conseille les directeurs d'école sur le fonctionnement de l'école, la relation aux familles, les partenariats avec la collectivité locale, la gestion des situations, le signalement d'incident et la promotion des Valeurs de la République ; il accompagne les directeurs d'école dans leur mission d'animation d'équipe, notamment dans le cadre des évaluations d'école.

Coordinateur des travaux du groupe départemental des directeurs d'école, il participe à l'animation du groupe départemental des directeurs d'école, diffuse les productions et les outils et valorise les bonnes pratiques.

Concernant le suivi du plan de formation continue départemental dédié aux directeurs d'école, il participe à la formation initiale et continue des directeurs d'école (conception et mise en œuvre), assure une communication régulière avec les tuteurs des directeurs d'école nouvellement nommés et contribue aux travaux du Conseil Départemental de Formation.

Sous la responsabilité des IEN chargés de mission, le conseiller pédagogique contribue à la conception et la mise en œuvre du plan de formation continue dans les domaines de l'école maternelle et des langues vivantes ; il assure l'animation et la coordination des travaux des groupes départementaux, le suivi des actions de formation continue, le suivi et la valorisation des expérimentations, ainsi que la veille pédagogique et la diffusion de ressources pédagogiques.

## Compétences

- Posséder une solide expérience de la direction d'école et en connaître les différents aspects conformément au référentiel de compétences du directeur d'école ;
- Maîtriser les connaissances actualisées sur les missions du directeur d'école et son environnement institutionnel ;
- Connaître les orientations éducatives actualisées du premier degré ;
- Démontrer des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles au sein de collectifs variés ;



- Analyser pour apporter des conseils dans différentes situations ;
- Maîtriser l'outil numérique pour différentes modalités de travail et de communication.

## **Titres requis**

Être titulaire du CAFIPEMF

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr).  
Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°8

# Conseiller pédagogique départemental école inclusive

Membre du service de l'école inclusive, le conseiller pédagogique EI est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription EI, service de l'école inclusive, dont il est un des collaborateurs directs. Il exerce ses activités sur l'ensemble du département de l'Indre.

- Statut : Conseiller pédagogique à mission départementale
- Durée : Affectation à titre définitif à la condition des deux certifications CAPPEI et CAFIPEMF
- Affectation : DSDEN de l'Indre, Cité administrative Bertrand – 49 boulevard George Sand, 36000 Châteauroux.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Les missions s'exercent dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, dans les champs de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, à la fois dans le droit commun et en milieu spécialisé. Les missions du conseiller pédagogique EI s'articulent autour de quatre axes principaux. Pour le suivi des dossiers concernant le pilotage pédagogique de la circonscription EI, il élabore et propose des outils d'aide au pilotage de la circonscription (documents de synthèse, documents de communication internes et externes), assure le suivi de certains dossiers de circonscription et participe à la coordination du travail des membres de l'équipe de circonscription.

Dans l'accompagnement pédagogique des enseignants, il apporte une expertise aux équipes de circonscription en matière d'accessibilité, apporte une aide pédagogique aux enseignants du département dans leur pratique quotidienne de la classe pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et accompagne les enseignants de l'EI dans le cadre de la préparation au CAPPEI.

Il contribue à la formation par la conception et l'animation des actions de formation auprès des enseignants spécialisés ou non, participe à la formation des stagiaires CAPPEI et anime des actions de formation auprès des AESH.

Concernant la mise en œuvre de la politique éducative inclusive, il représente l'Inspecteur en charge du service de l'école inclusive, produit des outils à destination des équipes de circonscription, des EPLE et des professeurs, et produit des éléments de veille permettant aux équipes pédagogiques d'assurer un enseignement accessible à tous.

## Compétences

- Connaître le système éducatif français, programmes école et orientations école inclusive ;
- Appliquer des approches adaptées aux élèves à besoins éducatifs particuliers des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- Maîtriser les outils usuels d'enseignement, communication et numérique ;
- Démontrer des qualités relationnelles, sens communication et travail d'équipe.

## Titres requis

- Être titulaire du CAPPEI
- Être titulaire du CAFIPEMF

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°9

# Conseiller pédagogique généraliste auprès d'un IEN en charge d'une circonscription du premier degré

Le conseiller pédagogique généraliste auprès d'un IEN exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de circonscription dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Conseiller pédagogique de circonscription
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF
- Affectation : DSDEN de l'Indre - Circonscription du premier degré

Il est en relation avec l'IEN chargé de la circonscription, l'ensemble des directeurs d'école et des enseignants de la circonscription, l'ensemble des membres du pôle ressource de circonscription, les personnels de direction et enseignants des collèges de la circonscription, l'équipe départementale des formateurs premier degré.

Son secteur s'étend sur la circonscription voire sur le département selon les orientations départementales.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce des activités multiples (pédagogiques, administratives). Il contribue ainsi à la définition et à la mise en œuvre du projet de circonscription.

Pour les professeurs des écoles, il accompagne les enseignants dans leur pratique, apporte aide et conseil aux acteurs de terrain, et accompagne les enseignants qui préparent des certifications ou des examens professionnels.

Pour les écoles, il conseille et accompagne les collectifs enseignants au profit de l'évolution des pratiques au bénéfice des élèves, aide à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des projets d'école, soutient les expérimentations et les projets innovants, et contribue à la mise en application d'orientations nationales, académiques et départementales.

Pour la circonscription, il contribue à la conception et au déploiement des actions d'accompagnement et de formation des enseignants, participe à la conception et à la mise en œuvre des différents plans nationaux, participe au contrôle de l'instruction dans les familles, et représente l'inspecteur chargé de la circonscription dans certaines instances.

Pour le département, il participe à la conception, à l'encadrement et à la coordination des actions de formation continue, participe aux travaux des groupes départementaux, et participe aux jurys d'examen et de concours auxquels il est convoqué par l'IA-DASEN ou le Recteur.

## Compétences

- Promouvoir et évaluer des actions de formation ;
- Maîtriser les connaissances actualisées du fonctionnement de l'école ;
- Posséder des connaissances didactiques et pédagogiques solides ;
- S'inscrire dans une logique de développement professionnel et d'auto-formation ;

- Démontrer des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles au sein de collectifs variés ;
- Assurer une communication orale et écrite efficace ;
- Travailler en équipe de manière efficace ;
- Maîtriser les outils numériques pour une activité autonome.

## **Titres requis**

Être titulaire du CAFIPEMF

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°10

# Conseiller pédagogique à valence EPS auprès d'un IEN en charge d'une circonscription du premier degré

Le conseiller pédagogique à valence EPS auprès d'un IEN exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de circonscription dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Conseiller pédagogique de circonscription
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF spécialité EPS
- Affectation : DSDEN de l'Indre - Circonscription du premier degré

Il est en relation avec l'IEN chargé de la circonscription, l'ensemble des directeurs d'école et des enseignants de la circonscription, l'ensemble des membres du pôle ressource de circonscription, les personnels de direction et enseignants des collèges de la circonscription, l'équipe départementale des formateurs premier degré, l'équipe départementale EPS et l'USEP, l'IEN en charge de l'EPS. Son secteur s'étend sur la circonscription voire sur le département selon les orientations départementales.

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce des activités multiples (pédagogiques, administratives). Le conseiller pédagogique chargé de la mission EPS peut se voir confier la mission d'Assistant Prévention, mission coordonnée par le Conseiller prévention départemental. Le conseiller pédagogique "EPS" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie).

Pour la circonscription, il s'investit dans le programme de travail de la circonscription (organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations, traitement des fiches intervenants extérieurs, projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques), participe à la conception et à la mise en œuvre des plans nationaux, représente l'Institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant, et accompagne les enseignants nouvellement nommés.

Pour le département, il participe aux travaux de l'équipe départementale EPS coordonnée par le CPD « EPS », constituée auprès du DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales, conduit des actions de formation continue, et participe aux jurys d'examens et concours sur convocation de l'IA-DASEN ou du Recteur.

Pour les écoles, il conseille les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en EPS, accompagne les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des enseignants confirmés à leur demande ou sur décision de l'IEN, et accompagne les enseignants qui se préparent aux certifications professionnels (ex : le CAFIPEMF).

## Compétences

- Promouvoir et évaluer des actions de formation ;
- Maîtriser les connaissances actualisées du fonctionnement de l'école ;

- Posséder des connaissances didactiques et pédagogiques solides ;
- S'inscrire dans une logique de développement professionnel et d'auto-formation ;
- Démontrer des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles au sein de collectifs variés ;
- Assurer une communication orale et écrite efficace ;
- Collaborer au travail d'équipe ;
- Maîtriser les outils numériques pour une activité autonome.

## **Titres requis**

Être titulaire du CAFIPEMF spécialité EPS

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°11

# Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)

L'ERUN exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de circonscription dont il est le collaborateur direct.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAFIPEMF
- Affectation : DSDEN de l'Indre - Circonscription du premier degré

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique s'organisent autour de trois axes principaux : accompagnement des équipes, contribution à la formation et appui au pilotage pédagogique.

### 1. Accompagnement des écoles et des équipes pédagogiques

L'enseignant référent pour les usages du numérique accompagne les enseignants, les directeurs d'école et les équipes de circonscription dans l'intégration du numérique aux pratiques pédagogiques.

À ce titre, il :

- Accompagne les enseignants dans l'intégration des outils et ressources numériques au service des apprentissages des élèves ;
- Soutient les directeurs d'école dans le déploiement et le suivi des services numériques liés au fonctionnement de l'école ;
- Accompagne les équipes dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage ;
- Contribue à la mise en œuvre des projets nationaux, académiques et départementaux relatifs au numérique éducatif ;
- Accompagne les expérimentations et les déploiements d'équipements, de ressources et de services numériques ;
- Veille au respect du cadre réglementaire, notamment en matière de protection des données et de RGPD ;
- Participe au recensement, à la valorisation et à la diffusion des pratiques pédagogiques intégrant le numérique.

### 2. Contribution à la formation des enseignants

L'enseignant référent participe au développement des compétences numériques des enseignants.

Dans ce cadre, il :

- Contribue à la conception et à l'animation d'actions de formation dans le domaine du numérique éducatif ;
- Accompagne les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques intégrant le numérique ;



- Participe à l'accompagnement des enseignants engagés dans la préparation de certifications professionnelles liées aux compétences numériques ;
- Contribue à la diffusion de ressources et de pratiques pédagogiques innovantes.

### 3. Appui à la mise en œuvre de la politique éducative

L'enseignant référent pour les usages du numérique contribue à la mise en œuvre des orientations de la politique éducative dans le domaine du numérique.

À ce titre, il :

- Apporte une expertise pédagogique et technique à l'IEN et aux équipes pédagogiques ;
- Peut contribuer à l'aide à la décision dans les domaines liés au numérique éducatif ;
- Participe au suivi de la mise en œuvre des orientations institutionnelles, notamment en lien avec les évaluations nationales et les priorités pédagogiques ;
- Apporte un éclairage sur les modalités d'équipement, de maintenance et d'utilisation des ressources numériques ;
- Peut être sollicité pour contribuer aux actions menées dans le cadre des programmes de travail de la circonscription, du département ou de l'académie ;
- Participe aux échanges avec les collectivités territoriales concernant les questions liées aux équipements et aux services numériques.

L'enseignant référent pour les usages du numérique exerce principalement une mission d'accompagnement pédagogique, tout en contribuant à la dynamique de développement du numérique éducatif au sein de la circonscription

## Compétences

- Mettre en œuvre des usages du numérique avec les élèves ;
- Maintenir une attitude de veille pédagogique, réglementaire et institutionnelle ;
- Produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec des outils collaboratifs ;
- Démontrer des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.

## Titres requis

Aucun

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'Adjointe au DASEN.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°12

# Enseignant coordonnateur mis à disposition de la MDPH

L'enseignant coordonnateur exerce ses activités dans les locaux de la MDPH. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'École Inclusive.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif (sous condition de certification CAPPEI)
- Affectation : MDPH de l'Indre - 4 rue Eugène Rolland - 36000 Châteauroux

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

L'enseignant coordonnateur mis à disposition de la MDPH fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.

Dans ce cadre, il contribue à l'accueil, l'information et l'accompagnement des familles d'élèves en situation de handicap. Il participe à l'évaluation des compétences, des besoins et des mesures inhérentes à la scolarisation des élèves handicapés. Il participe à l'instruction et au suivi des dossiers soumis à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA). Il assure un lien avec les enseignants référents, les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les directeurs d'établissements spécialisés, et participe à l'information des personnels de l'Éducation nationale et des partenaires de la MDPH.

Par ailleurs, il peut exercer d'autres missions confiées par la direction de la MDPH dans le cadre de l'élaboration et du suivi des PPS.

## Compétences

- Connaître le système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) et en particulier les dispositifs et structures relevant de l'ASH en particulier et la législation associée ;
- Avoir des connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle ;
- Démontrer des qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité ;
- Être en capacité de travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- Animer des réunions ;
- Faire preuve de rigueur concernant la gestion et le suivi administratif ;
- Maîtriser l'outil informatique.

## Titres requis

Être titulaire du CAPPEI

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°13

# Enseignant ressources « Troubles du neurodéveloppement » (TSA/TND)

L'enseignant ressources TND exerce ses missions sur l'ensemble du département tant dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré que du 2<sup>nd</sup> degré.

Membre du service de l'école inclusive, le professeur ressources exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge du service de l'école inclusive

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif sous condition de certification CAPPEI
- Affectation : DSDEN - Cité administrative - Boulevard George Sand - 3600 Châteauroux

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

Le professeur ressources TND est chargé d'accompagner les équipes pédagogiques des établissements scolaires de l'enseignement public accueillant des élèves avec des besoins particuliers en lien avec ces troubles.

Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques dans le cadre de l'accessibilité aux apprentissages.

Il peut être amené à apporter son expertise lors des réunions de l'ESS des élèves avec des TND.

Il participe à des groupes de travail et de réflexion en lien avec la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les TND. Il assure le partenariat de l'Éducation nationale avec les acteurs institutionnels (services de soins, ARS, CRA...).

Il intervient aussi dans le cadre des formations sur les problématiques relatives à l'école inclusive inscrites au plan académique ou départemental de formation.

## Compétences

- Connaître les TND et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé ;
- Être en capacité de travailler en équipe et en partenariat ;
- Posséder de bonnes qualités relationnelles, le sens de la communication et du travail d'équipe ;
- Adapter les démarches pédagogiques et éducatives (adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève) ;
- Animer des formations.

## Titres requis

Être titulaire du CAPPEI

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr).  
Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°14

# Enseignant coordonnateur AESH - Auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive (SEI)

L'enseignant coordonnateur AESH intervient sur un secteur défini du département (secteur Est ou secteur Ouest).

Membre du service de l'école inclusive, l'enseignant coordonnateur AESH exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : DSDEN - Cité administrative - Boulevard George Sand - 3600 Châteauroux

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## Missions

L'enseignant coordonnateur AESH participe au recrutement des accompagnants.

Il organise les accompagnements suite aux notifications de la CDAPH.

Il veille à la cohérence de la mise en œuvre des accompagnements.

Il accompagne les AESH et les AESH référents dans leurs activités professionnelles et en est l'interlocuteur privilégié.

Il assure un suivi hebdomadaire auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

L'enseignant coordonnateur peut participer à l'observation de l'accompagnement des élèves en classe pour contribuer à l'évaluation des besoins.

Il peut apporter son expertise lors de réunions des équipes de suivi de scolarisation.

L'enseignant coordonnateur AESH élabore et anime des formations à destination des AESH.

Il diffuse et élabore des outils à destination des accompagnants en lien avec les divers partenaires.

L'enseignant coordonnateur AESH renseigne les enquêtes relatives à l'accompagnement humain.

Il réalise un rapport d'activité annuel permettant de définir les évolutions à mener en lien avec l'IEN en charge de l'Ecole Inclusive.

## Compétences

- Faire preuve de rigueur concernant la gestion et le suivi administratif ;
- Maîtriser l'outil informatique (Excel, ...) ;
- Démontrer des qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité ;
- Savoir travailler en équipe et avec les différents acteurs ;
- Animer des formations.

## Titres requis

Être titulaire du CAPPEI (souhaité)

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr).

Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°15

# Enseignant en milieu pénitentiaire au Centre pénitentiaire Châteauroux - Maison centrale de Saint- Maur

L'enseignant en milieu carcéral exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'UPI, et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'École Inclusive.

L'enseignant devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite, la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou majeurs.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre provisoire la première année (conservation du poste précédent)
- Affectation : Ces postes sont rattachés respectivement :
  - Centre pénitentiaire Le Craquelin - 36000 Châteauroux
  - Maison d'arrêt - 36 250 St Maur

Les enseignants nommés pour la première fois en milieu pénitentiaire doivent suivre obligatoirement deux sessions de formation : une semaine à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen, deux semaines distinctes à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et des Enseignements Adaptés (INS-HEA) à Suresnes.

## Missions

L'enseignant met en œuvre un enseignement adapté aux besoins des élèves et au milieu carcéral. Il analyse les acquis et les besoins des apprenants. Il définit des contenus d'enseignement référés aux programmes officiels. Il organise le suivi et l'évaluation des acquisitions des élèves. Il assure aussi l'échange d'information avec le responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire.

## Compétences

- Connaître le public relevant du milieu carcéral ;
- Conduire ses interventions dans le respect des règles du milieu carcéral ;
- Faire preuve de maîtrise de soi, de discrétion et d'adaptabilité ;
- Posséder une bonne qualité de communication ;
- Adapter sa pédagogie au public scolarisé.

## Titres requis

Être titulaire du CAPPEI

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEP en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services



départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr).  
Ils seront entendus par une commission.

Pour toute information plus précise sur la nature du poste et l'organisation du service :

RLE, Centre pénitentiaire Châteauroux, Mme Coralie HAISE => [Coralie.Haise@ac-orleans-tours.fr](mailto:Coralie.Haise@ac-orleans-tours.fr)

RLE, Maison centrale St-Maur, M Robin DUC => [Robin.duc@ac-orleans-tours.fr](mailto:Robin.duc@ac-orleans-tours.fr)

M Alan LETOCART, Proviseur UPiR=> 03 80 70 50 10 ou [alan.letocart@justice.fr](mailto:alan.letocart@justice.fr)

## Fiche de poste n°16

# **Responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire au Centre pénitentiaire de Châteauroux - Maison centrale de Saint Maur**

Le responsable local d'enseignement (RLE) en milieu pénitentiaire exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'UPI, et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge de l'école Inclusive.

Le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite, la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou majeurs.

- Statut : Enseignant - Responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire
- Durée : Affectation à titre provisoire la première année (conservation du poste précédent)
- Affectation : Ces postes sont rattachés respectivement :
  - Centre pénitentiaire Le Craquelin - 36000 Châteauroux
  - Maison d'arrêt - 36 250 St Maur

Les enseignants nommés pour la première fois en milieu pénitentiaire doivent suivre obligatoirement deux sessions de formation : une semaine à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen, deux semaines distinctes à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et des Enseignements Adaptés (INS-HEA) à Suresnes.

## **Missions**

Le RLE organise le fonctionnement de l'unité locale d'enseignement. Dans ce cadre, il élabore les services d'enseignement (emploi du temps, annualisation du temps de service, répartition des HSE). Il organise des groupes d'enseignement (inscriptions, listes) et contrôle le suivi des apprenants. Il gère les inscriptions aux examens. Il diffuse les informations relatives aux cours par correspondance (CNED, AUXILIA...) et effectue le suivi des élèves avec ces modalités d'enseignement. Il organise la circulation des informations.

Sous l'autorité du responsable de l'UPIr et du chef d'établissement pénitentiaire, le RLE assure la prévision et l'utilisation des moyens horaires et financiers qui lui sont affectés (prévisionnel, suivi et archivage des dépenses engagées par année)

Le RLE transmet au responsable de l'UPIr toute information concernant le fonctionnement de l'ULE (fiches individuelles, emplois du temps, besoins de recrutement, indicateurs, relevé d'heures mensuel, rapport annuel...). Il coordonne l'activité de l'ULE avec l'établissement pénitentiaire.

L'enseignant nommé sur le poste met aussi en œuvre un enseignement adapté aux besoins des élèves et au milieu carcéral. Il analyse les acquis et les besoins des apprenants. Il définit des contenus d'enseignement référés aux programmes officiels. Il organise le suivi et l'évaluation des acquisitions des élèves.

## **Compétences**

- Bonne connaissance du public scolarisé ;
- Posséder de bonnes qualités relationnelles et de communication ;
- Avoir une organisation de travail rigoureuse ;

- Conduire ses interventions dans le respect des règles du milieu carcéral ;
- Faire preuve de maîtrise de soi, de discrétion et d'adaptabilité ;
- Être en capacité de travailler en partenariat (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration Pénitentiaires, Intervenants divers...) ;
- Avoir des compétences en informatique ;
- Adapter sa pédagogie au public et être ressource auprès de ses collègues.

## **Titres requis**

Être titulaire du CAPPEI

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'EN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

Pour toute information plus précise sur la nature du poste et l'organisation du service :

RLE, Centre pénitentiaire Châteauroux, Mme Coralie HAISE => [Coralie.Haise@ac-orleans-tours.fr](mailto:Coralie.Haise@ac-orleans-tours.fr)

RLE, Maison centrale St-Maur, M Robin DUC => [Robin.duc@ac-orleans-tours.fr](mailto:Robin.duc@ac-orleans-tours.fr)

M Alan LETOCART, Proviseur UPIR=> 03 80 70 50 10 ou [alan.letocart@justice.fr](mailto:alan.letocart@justice.fr)

## Fiche de poste n°17

# Enseignant coordonnateur du pôle d'appui à la scolarité (PAS)

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) vise à renforcer et garantir l'accessibilité de l'école pour tous les élèves. Il a pour mission d'apporter des réponses de premier niveau aux élèves à besoins éducatifs particuliers à l'école, de la maternelle au lycée, en construisant des réponses adaptées avec les équipes pédagogiques et les équipes de circonscription

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : Sur un secteur géographique défini (cf carte)

L'enseignant coordonnateur PAS est placé sous l'autorité fonctionnelle des co-pilotes de l'éducation nationale des pôles d'appui à la scolarité et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Son secteur d'intervention est arrêté annuellement par l'IA-DASEN. Il comprend des écoles, des collèges et des lycées. Son poste est rattaché administrativement à un établissement scolaire (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré) de son secteur d'intervention.

Son service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (1607 heures).

## Missions

L'enseignant coordonnateur PAS assure une mission d'accueil et d'information auprès des familles et représentants légaux d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il analyse les besoins pédagogiques des élèves en prenant appui sur l'analyse croisée des divers professionnels intervenant auprès de l'élève.

Il améliore la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il construit avec les équipes pédagogiques et formule des réponses adaptées favorisant l'accès aux apprentissages. Il travaille en lien étroit avec les co-pilotes des PAS (IEN de circonscription, chef d'établissement et ESMS).

Il apporte son expertise relative à la mise en œuvre de l'accompagnement humain en lien avec l'AESH référent.

Il participe à la coordination des interventions auprès de l'élève.

Il participe aux réunions et aux formations organisées au niveau académique et départemental sous couvert de l'IEN EI.

## Compétences

- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, pôle ressource, famille...) ;
- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport

d'activités...) ;

- Posséder des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...) ;
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité sur le territoire PAS.
- Être en mesure de se déplacer dans écoles et établissements du secteur défini.

## **Titres requis**

Aucun

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr).  
Ils seront entendus par une commission.

**Fiche de poste n°18**

**Coordonnateur REP+**

En cours de rédaction

**Fiche de poste n°19**

**Directeur d'école REP+**

En cours de rédaction

**Fiche de poste n°20**

# **Coordonnateur Cité éducative Châteauroux**

En cours de rédaction



## Fiche de poste n°21

# **Enseignant coordonnateur du service de l'école inclusive : mission gestion du MPA (matériel pédagogique adapté) et de l'APADHE (accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école)**

L'enseignant coordonnateur MPA et APADHE exerce ses missions sur l'ensemble du département tant dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré que du 2<sup>nd</sup> degré sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge du service de l'école inclusive.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : DSDEN - Cité administrative - Boulevard George Sand - 3600 Châteauroux

L'enseignant(e) recruté(e) sur ce poste doit faire preuve d'une grande disponibilité dans le cadre des 1607 heures de service annuel.

## **Missions**

**Dans le cadre de la gestion du MPA**, l'enseignant coordonnateur affine l'étude des besoins de chaque jeune ayant fait l'objet d'une notification d'octroi de matériel pédagogique adapté, en étroite collaboration avec les coordonnateurs/évaluateurs MDPH, l'enseignant référent concerné, les services de soins impliqués dans la mise en œuvre du PPS et les familles.

Il travaille en étroite collaboration avec le service du rectorat pour le suivi des conventions des élèves du 2<sup>nd</sup> degré.

L'enseignant coordonnateur met à disposition le matériel pédagogique notifié par la CDAPH en collaboration avec la DSI.

Il tient à jour le tableau de suivi du MPA mis à disposition.

Il participe à la mise en œuvre du MPA.

Il participe à l'information et à la formation des adultes impliqués dans la scolarisation des élèves bénéficiant de MPA (enseignants, personnels chargés de l'accompagnement d'élèves handicapés, parents).

Il élabore et diffuse des outils à destination des enseignants, des AESH et des parents.

**Dans le cadre de la gestion de l'APADHE**, l'enseignant coordonnateur élabore des projets d'accompagnement pédagogiques en lien avec le médecin scolaire afin d'éviter les ruptures de scolarisation et faciliter le retour vers l'établissement.

Il fait aussi le lien entre la famille, l'établissement scolaire, le service de soins.

Il travaille en concertation avec le médecin CT et les infirmières des établissements ainsi qu'avec les équipes pédagogiques pour élaborer des emplois du temps adaptés en lien avec les soins de l'enfant.

Il missionne des enseignants volontaires pour intervenir au domicile.

Il organise la mise en place de robot de télé-présence.

Il participe à l'information relative à la mise en place de l'APADHE et du dispositif TEDi.

Il complète les enquêtes relatives à la mise en œuvre du MPA et de l'APADHE.

## Compétences

- Maîtriser les outils numériques et des applications institutionnelles ;
- Posséder de bonnes qualités relationnelles et de communication ;
- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du SEI et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, ERSEH, Equipes pédagogiques, famille, services de soin...) ;
- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1er et du 2nd degrés ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...)

## Titres requis

Être titulaire du CAPPEI

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°22

# Enseignant coordonnateur du dispositif « enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs » (EFIV)

En fonction de la proximité des écoles de rattachement, les enseignants interviennent sur les divers lieux de scolarisation des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : Ces postes sont rattachés respectivement dans les écoles suivantes :
  - école élémentaire J. Ferry à Châteauroux
  - école élémentaire Pr Dubost à Saint-Gaultier

L'enseignant coordonnateur dispositif EFIV exerce ses missions sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge de la mission EFIV au niveau départemental.

## Missions

L'enseignant coordonnateur met en œuvre les procédures nécessaires aux apprentissages afin d'améliorer la scolarisation des EFIV.

Il contribue à renforcer la scolarisation en école maternelle et améliore la fréquentation scolaire en élémentaire. Il assure le suivi et sécurise la transition du parcours des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire (passage du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> degré).

Il élabore un tableau de bord de la mise en œuvre et du suivi du dispositif dans le cadre de la politique départementale et académique.

Il renseigne les enquêtes relatives à la scolarisation des EFIV.

L'enseignant coordonnateur accompagne les équipes pédagogiques qui scolarisent des EFIV.

Il assure une liaison avec les familles, les associations et autres organismes référents pour faciliter la scolarisation des EFIV.

Il participe à l'analyse des besoins en formation et aux actions de formation destinées aux enseignants en lien avec le CASNAV.

## Compétences

- Connaître la problématique de la scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, sur les langues et cultures des EFIV, sur des approches pédagogiques adaptées ;
- Analyser les besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés ;
- Développer des outils et proposer des adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Posséder de bonnes qualités relationnelles et de communication ;
- Avoir des capacités à travailler en équipe ;
- Maîtriser l'outil informatique.

## Titres requis

Enseignant confirmé ayant acquis une solide expérience de l'enseignement et ayant de bonnes

connaissances des publics concernés.

L'enseignant s'inscrira dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions coordonnées par l'IEN chargé de la mission « EFIV » en liaison avec le CASNAV.

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°23

# Enseignant coordonnateur du pôle départemental des enseignements adaptés (CDOEASD)

Membre du service de l'école inclusive, exerce ses missions sous l'autorité hiérarchique de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : DSDEN - Cité administrative - Boulevard George Sand - 3600 Châteauroux

Ce poste est à ½ temps sur la base de 1607 heures annualisées. Il s'adresse prioritairement aux enseignants titulaires du CAPPEI

## Missions

L'enseignant coordonnateur du pôle départemental des enseignements adaptés élabore le calendrier des sous-commissions et commissions de la CDOEASD.

Il prépare la diffusion du calendrier et de la circulaire de rentrée.

Il organise les groupes de travail. Il crée des documents guides.

Il convoque les membres de la commission. Il élabore l'ordre du jour et prépare les travaux de la commission. Il édite et notifie les avis de la commission, rédige les procès-verbaux.

Il a en charge la gestion des flux d'élèves orientés vers les EGPA : affectations dans les SEGPA sur décision du DASEN, changements d'affectation, transferts, prévisions d'effectifs, suivi de cohortes.

Il effectue le suivi de certaines situations individuelles : participation à des équipes éducatives, contact avec les familles, les établissements scolaires.

Il collabore avec les services de la DSDEN, les ERSEH, la MDPH...

Il tient à jour les tableaux de bord des SEGPA.

## Compétences

- Posséder de bonnes qualités relationnelles et de communication ;
- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du SEI et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MDPH, ERSEH, Etablissements scolaires, familles...) ;
- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers en particulier des élèves scolarisés en EGPA ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...) ;
- Maîtriser l'outil informatique.

## Titres requis

Être titulaire du CAPPEI

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.

## Fiche de poste n°24

# Enseignant coordonnateur du dispositif d'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : Ces postes sont rattachés dans les écoles suivantes :
  - école élémentaire Jean Zay à Châteauroux
  - collège Les Capucins à Châteauroux
  - école élémentaire St Exupéry à Issoudun

L'enseignant coordonnateur dispositif EANA exerce ses missions sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge du service de l'école inclusive qui pilote le dispositif départemental.

## Missions

L'enseignant coordonnateur du dispositif d'accueil des EANA évalue les élèves à leur arrivée, dans l'établissement scolaire ou sur les lieux de regroupement.

Il participe à l'information des familles.

Il participe à l'élaboration des projets individualisés et des mises en œuvre pédagogiques.

Il accompagne les enseignants coordonnateurs des UPE2A et leur apporte les ressources nécessaires.

Il suit la scolarisation des élèves scolarisés dans les classes ordinaires en liaison avec les enseignants et les chefs d'établissement et participe à l'élaboration des progressions, à la définition des parcours...

L'enseignant coordonnateur prend aussi en charge les élèves relevant du dispositif dans les écoles élémentaires et collèges sur des plages hebdomadaires correspondant à leurs besoins.

Il prépare, organise et anime les stages « longs » intensifs de durée variables (3/5 semaines) sur des lieux à définir en amont en fonction des besoins sur le territoire.

Il participe aux réunions de suivi départementales et présente un bilan annuel d'activité.

## Compétences

- Avoir des aptitudes pédagogiques reconnues ;
- Connaître les problèmes des élèves accueillis et les dispositifs d'accueil des familles et les procédures qui les concernent ;
- Posséder de bonnes qualités relationnelles et de communication ainsi que des capacités à travailler en équipe.
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie organisationnelle et être force de propositions pédagogiques ;
- Analyser les besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Développer des outils et proposer des adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Maîtriser l'outil informatique.

## **Titres requis**

La certification Française Langue Etrangère ou Français Langue Seconde n'est pas nécessaire mais est un atout dans l'exercice des missions.

## **Modalités de recrutement**

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.



## Fiche de poste n°25

# Enseignant en classe relais

La classe relais est un dispositif qui permet d'accueillir temporairement des collégiens du département en voie de déscolarisation ou en rupture de scolarité. Les élèves accueillis restent attachés à leur collège d'origine dans lequel ils reprendront leur scolarité normale.

- Statut : Enseignant
- Durée : Affectation à titre définitif
- Affectation : Collège Beaulieu - 7 Rue Max Hymans - 36000 Châteauroux

L'enseignant en classe relais exerce ses missions sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale en charge du service de l'école inclusive.

## Missions

L'enseignant en classe relais coordonne le dispositif sous l'autorité du chef d'établissement de rattachement. Il participe aux activités et aux enseignements du dispositif.

## Compétences

- Connaître le système éducatif français et les programmes en vigueur ;
- Avoir une connaissance des publics scolaires en difficulté ;
- Savoir analyser les besoins des élèves scolarisés au sein du dispositif et construire en équipe des réponses adaptées ;
- Développer des outils et proposer des adaptations pédagogiques en lien avec les compétences du socle commun de connaissances de compétences et de culture ;
- Savoir travailler avec différents partenaires ;
- Posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.

## Titres requis

Enseignant confirmé ayant acquis une solide expérience de l'enseignement et ayant de bonnes connaissances des publics concernés.

## Modalités de recrutement

Les candidats sont invités à informer l'Inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription et l'Adjointe au DASEN chargée du premier degré. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de l'IEN en charge du service de l'école inclusive.

Ils adresseront un courrier motivé et un C.V. à l'attention du Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre à l'adresse suivante : [pe1d36@ac-orleans-tours.fr](mailto:pe1d36@ac-orleans-tours.fr). Ils seront entendus par une commission.